

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre de reconditionnement de véhicule sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Les Barestes 83480 PUGET SUR ARGENS.**

**La référence de votre dossier est A-3-HN08PI86N et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 04/08/2023 à 12h53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **42011625300048**

Organisme : **KALIES**

Fonction : **Chef de projet**

### Personne morale

N° SIRET **40086351000048**

Raison sociale **ECL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**6 RUE Gérard Mantion**

**25000 BESANCON**

### Signataire

Qualité : **Président**

### Référent

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centre de reconditionnement de véhicule**

Description des activités :

**L'établissement ECL souhaite exploiter sur les parcelles cadastrales n°220, 221, et 227 de la section AZ de la commune de PUGET-SUR-ARGENS, parcelles dont elle est propriétaire, un atelier de reconditionnement de véhicules d'occasion (thermiques ou électriques). Cet atelier permettra de réparer, peindre, et remettre à neuf des véhicules d'occasion, avant réexpédition vers une des concessions du groupe CHOPARD. L'objectif est de désengorger les sites existants: ce projet serait le deuxième site de ce type pour le groupe. Les installations majeures objet de la présente déclaration initiale sont : - une zone d'expertise pour diagnostiquer ce qui est à réaliser sur le véhicule (dont bureaux pour commande des pièces nécessaires) - 959 m<sup>2</sup> - une zone de lavage (2 à haute pression et un de type "portique") - 215 m<sup>2</sup> - une zone d'égouttage - 388 m<sup>2</sup> - deux lignes de réparation "tôlerie / ferrage" (1 dédiée au gros choc et une à la petite mécanique) - 2 195 m<sup>2</sup> - un local dédié à la réparation des jantes - un local de préparation des peintures et des cabines de peintures - une zone de préparation sèche "esthétique" (nettoyage des vitres, intérieurs, ...) - 831 m<sup>2</sup> - 1 studio photos - une zone de stockage des déchets - 130 m<sup>2</sup> - un magasin "pièces de rechange" et un local pour l'entreposage de produits chimiques (huiles lubrifiantes et moteurs, GNR, lave-glace, ...) - un parking permettant d'entreposer les véhicules en attente / terminés (645 places) - des panneaux photovoltaïques en toiture sur une surface de 3 726 m<sup>2</sup> et une puissance théorique globale de 339 kWc Le site fonctionnera 16h par jour (2\*8).**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**Lieu-dit Les Barestes**

**83480 PUGET SUR ARGENS**

X : 999117

Y : 6267825

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2930	2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Surface totale 4718 m2	DC	
2930	2930-2-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être utilisée 18 kg/j	DC	
1978	1978-6	Utilisation de solvants organiques	consommation de solvant 4.2 t/an	D	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 2.29 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **6000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Excepté les eaux sanitaires, les eaux résiduaires (usage industriel) seront : - les eaux de lavage des véhicules non réutilisées : en effet, le projet prévoit de réutiliser jusqu'à 85% des eaux et avoir un fonctionnement proche du circuit fermé. - les eaux pluviales de toiture et susceptibles d'être polluées.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les eaux de lavage partent dans le réseau des eaux usées communal après passage par un séparateur à hydrocarbures. Les eaux pluviales transitent par un bassin de tamponnement étanche avant de réjoindre le réseau pluvial communal. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées passent par un séparateur à hydrocarbures.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **25000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**pluvial. Les rejets d'eau pluviales ont été estimés grâce à la surface imperméabilisée du projet (24 083 m<sup>2</sup>) et la pluviométrie annuelle de FREJUS à moins de 10 km du projet (785,6 mm- source : MétéoFrance). 19 000 m<sup>3</sup> s'ajoutent donc aux 6 000 m<sup>3</sup> "consommés". A noter pour la consommation en eau prise en compte est celle maximale tenant compte du personnel (supposition de 70 personnes avec 40L par jour et 220 jours travaillés) et du besoin en eau des postes de lavage de véhicule la 1<sup>ère</sup> année. Grâce à un dispositif permettant de recycler les eaux de lavage usées, le site pourra réutiliser jusqu'à 85% des eaux. Sur cette base, la consommation en eau de lavage la 1<sup>ère</sup> année serait de 5 400 m<sup>3</sup> puis, grâce au recyclage de l'eau, d'environ 800 m<sup>3</sup> par an. Les 6 000 m<sup>3</sup> indiqués ci-dessus sont estimés pour la 1<sup>ère</sup> année ; les autres années la consommation totale devrait être de l'ordre de 1 500 m<sup>3</sup> par an.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Le projet génèrera des rejets atmosphériques. Outre la ventilation générale de l'atelier, les postes d'essais moteur, les cabines de peinture (dont étuvage), et le laboratoire de préparation de peinture seront équipés de systèmes d'extraction débouchant sur une ou plusieurs cheminées en toiture. Les polluants identifiés à ce stade dans les futurs rejets sont les suivants: poussières, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, les Composés Organiques Volatils (COV), et du méthane. Les rejets atmosphériques canalisés respecteront les Valeurs Limites d'Emission Applicables et seront à plus de 3m au-dessus du faîtage afin d'assurer la meilleure dispersion possible.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**ECL s'engage à respecter les valeurs limites d'émission et les impositions relatives à ce sujet présentes dans les AMPG des rubriques applicables. De plus, le site s'inscrit dans une zone industrielle.**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le tri sélectif des déchets sera réalisé. Les déchets produits par l'activité seront stockés dans 4 bennes de 30 m3 (ferraille, pneus, DIB, et carton) au sein d'un local dédié à l'extérieur (appenti couvert), à plus de 35 m de l'atelier. A côté de ce dernier, un local spécifique pour le stockage des déchets de batteries de véhicules électriques sera également présent (quelques batteries, enlevés sous 48h maximum). A noter également la présence de 2 GRV dans l'atelier pour la récupération des pare-brises cassés. Les chiffons souillés et pots de peinture à jeter seront en quantité limitée.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **le calcul du besoin en eau d'extinction d'incendie (guide D9 - annexe 4), il ressort la nécessité de disposer de 210 m3/h. Le site disposera de 2 poteaux existants proche de l'entrée du site, à moins de 200 m de l'atelier, d'un débit en simultané global de 142 m3/h. Un poteau incendie privé raccordé à une réserve d'eau interne au projet sera créé au sud-est, à moins de 200m de l'atelier afin d'assurer les 68 m3/h manquants. La réserve d'eau incendie (cuve acier ou système équivalent) sera d'un volume minimal de 136 m3, afin d'assurer avec les 3 poteaux incendie en simultané ces 210 m3/h pendant 2h.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Présence d'extincteurs L'atelier visé par la rubrique 2930 possède des murs extérieurs coupe-feu d'un degré 1 heure, et est séparé en 2 parties grâce à un mur coupe-feu 2 heures. A noter également que les bureaux sont isolés du reste du bâtiment par des murs coupe-feu 2h, tout comme l'ensemble magasin "PR" / local compresseur / local huiles l'est également du reste du bâtiment. Un bassin étanche (en amont du bassin de tamponnement des eaux pluviales) isolable du milieu extérieur peut recueillir les eaux d'extinction d'incendie en cas de sinistre avant récupération par un prestataire spécialisé.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

### **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**ECL\_MandatDepot.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PlanCadastral.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PlanReglementaire.JPG**

Etude d'incidences Natura 2000 :

**NATURA2000\_V1.pdf**